

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DES EPREUVES D'ÉVALUATION DES APTITUDES
AUX ÉTUDES EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

Vu l'article L613-1 du Code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste,

Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

- Epreuves écrites d'admissibilité

Thierry MOM, PU-PH

Viviane LE CALVEZ, Formatrice

Maria-Livia FANTINI, PU-PH

Emmanuel COUDEYRE, PU-PH

Caroline LEROY-FARGEIX, Orthophoniste

Fabrice GIRAUDET, MCF

- Epreuves orales d'admission

Thierry MOM, PU-PH

Viviane LE CALVEZ, Formatrice

Fabrice GIRAUDET, MCU

Caroline LEROY-FARGEIX, Orthophoniste

Laura GIRAUD, Orthophoniste

Nicolas KEMPA, Orthophoniste

Jennifer MERIGAUD, Orthophoniste

Elsa FERRY, Orthophoniste

Agnès MENUT, Orthophoniste

Nathalie DUA, Orthophoniste

Marie-Noëlle ROBERT, Orthophoniste

Aurélien DELAVEAU-GUITTARD, Psychologue

Damien CHABANAL, MCU

Norbert MAIONCHI-PINO, MCU

Muriel FANGET, Psychologue

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/03/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD



A large, stylized blue ink signature of Mathias Bernard, written over the stamp and extending across the page.

TRANSMIS AU RECTEUR :

14 MAR. 2018

PUBLIE LE :

14 MAR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.